

COMMUNE DE CONTEVILLE**DECLARATION PREALABLE**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 15/06/2026

N° DP 027 169 26 00011

Par :	COMMUNE DE CONTEVILLE – Madame LEMAUX Bénédicte
Demeurant à :	Clos Rever MAIRIE 27210 Conteville
Sur un terrain sis à :	53 RUE DU PRESOIR 27210 CONTEVILLE 27169 AD 105
Nature des Travaux :	Abri bus

Surface de plancher : m²**Le Maire,**

VU la déclaration préalable présentée le 15/06/2026 par la COMMUNE DE CONTEVILLE représentée par Madame LEMAUX Bénédicte,

VU l'objet de la déclaration

- pour Abri bus,
- sur un terrain situé 53 RUE DU PRESOIR à CONTEVILLE,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU la loi du 02 mai 1930 modifiée, relative à la protection des Monuments Naturels et des Sites,

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 11/12/2024, mis à jour le 18/11/2025 et modifié le 17/02/2026, (zone UCa),

VU les pièces modificatives déposées en date du 30/06/2026,

VU l'avis Favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 25/06/2026,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2 et suivants.

Article 2 : Le constructeur assurera sur sa parcelle l'absorption des eaux pluviales au moyen de drains d'absorption.

Article 3 : En aucun cas, les eaux pluviales ne pourront être déversées dans l'égout d'eaux usées ni au fil d'eau des voies.

Article 4 : Votre projet se situe en site inscrit, en application de l'article R.425-30 du code de l'urbanisme, vous ne pourrez entreprendre les travaux avant le 15/10/2026.

Conteville, le 2 juillet 2026
Le Maire,

Bénédicte LEMAUX



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 15/06/2026